

**ORIGINAL**

Cour d'Appel de Montpellier

Tribunal de Grande Instance de Perpignan

Jugement du : 14/08/2013

Chambre Correctionnelle

N° minute : 1738/2013

N° parquet : 10000012591

Extrait des minutes du Greffe  
du Tribunal de Grande-Instance  
de Perpignan (Pyr.-Or.).

**APPEL du MP** le 16/08/13

Plaidé le 20/06/2013

Délibéré le 14/08/2013

## JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Perpignan le VINGT JUIN DEUX MILLE TREIZE,

Composé de :

Monsieur DOOMS Jean-Luc, président,

Monsieur DELEUZE Nicolas, assesseur,

Monsieur MELCHIOR Henri, assesseur,

Assisté(s) de Madame SACASES Renée, faisant fonction de greffière,

en présence de Monsieur KIRIAKIDES Achille, procureur de la République,

a été appelée l'affaire

**ENTRE :**

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

**PARTIES CIVILES :**

la **BUREAU NATIONAL DE VIGILANCE CONTRE L ANTISEMITISME**, dont le siège social est sis 8 BOULEVARD SAINT SIMON 93700 DRANCY , partie civile,

non comparant représenté par Maitre BENSIMHON Marc avocat au barreau de PARIS

**L'ASSOCIATION AVOCAT SANS FRONTIERES**, dont le siège social est sis Maison du Barreau 11 Place Dauphine 75001 PARIS 1ER FRANCE, partie civile, non comparant représenté par Maitre MARKOWICZ Pascal avocat au barreau de PARIS substituant Maitre WEILL RAYNAL Aude avocat au barreau de PARIS

**L'ASSOCIATION ALLIANCE FRANCE-ISRAEL**, dont le siège social est sis 10 rue du Colonel Roll 75017 PARIS 17EME FRANCE, partie civile,

non comparant représenté par Maître MARKOWICZ Pascal avocat au barreau de PARIS substituant Maître GOLDNADEL Gilles-William avocat au barreau de PARIS

**LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANCE ISRAEL**, dont le siège social est sis 08 RUE FREYCINET 75116 PARIS 16EME FRANCE, partie civile, non comparant représentée par Maître MARKOWICZ Pascal avocat au barreau de PARIS

ET

**Prévenu**

Nom : **CHOLET Bernard**

né le 28 janvier 1949 à MERCIER LACOMBE (ALGERIE)

de CHOLET Nicolas et de CHAULET Eva

Nationalité : française

Situation familiale : marié

Situation professionnelle : retraité cheminot

Antécédents judiciaires : jamais condamné(e)

demeurant : 10 rue Lafayette 66000 PERPIGNAN FRANCE

Situation pénale : libre

comparant assisté de Maître COMTE ANTOINE avocat au barreau de PARIS et Maître MERIC Yann avocat au barreau de PERPIGNAN,

**Prévenu des chefs de :**

PROVOCATIONA LA DISCRIMINATION NATIONALE,RACIALE,RELIGIEUSE PAR PAROLE,ECRIT,IMAGE OU MOYEN DE COMMUNICATION AU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE faits commis le 15 mai 2010 à PERPIGNAN

PROVOCATIONA LA DISCRIMINATION NATIONALE,RACIALE,RELIGIEUSE PAR PAROLE,ECRIT,IMAGE OU MOYEN DE COMMUNICATION AU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE faits commis le 15 mai 2010 à PERPIGNAN

**Prévenu**

Nom : **ROUSSEAU Jeanne**

née le 5 juillet 1969 à EVREUX (Eure)

de ROUSSEAU Michel et de THOREUX Marie Madeleine

Nationalité : française

Situation familiale : concubin

Situation professionnelle : infirmière psychiatrique

Antécédents judiciaires : jamais condamné(e)

demeurant : 24 avenue Roger Salengro 66310 ESTAGEL FRANCE

Situation pénale : libre

comparant assisté de Maître COMTE Antoine avocat au barreau de PARIS et Maître MERIC Yann avocat au barreau de PERPIGNAN,

**Prévenue des chefs de :**

PROVOCATIONA LA DISCRIMINATION NATIONALE,RACIALE,RELIGIEUSE  
PAR PAROLE,ECRIT,IMAGE OU MOYEN DE COMMUNICATION AU PUBLIC  
PAR VOIE ELECTRONIQUE faits commis le 15 mai 2010 à PERPIGNAN  
PROVOCATIONA LA DISCRIMINATION NATIONALE,RACIALE,RELIGIEUSE  
PAR PAROLE,ECRIT,IMAGE OU MOYEN DE COMMUNICATION AU PUBLIC  
PAR VOIE ELECTRONIQUE faits commis le 15 mai 2010 à PERPIGNAN

**Prévenu**

Nom : **TADJEUR Yamina**

née le 18 mars 1963 à PERPIGNAN (Pyrenees-Orientales)

de TADJEUR Ahmed et de BENT MOHAMED Fatima

Nationalité : française

Situation familiale : marié

Situation professionnelle :

Antécédents judiciaires : jamais condamné(e)

demeurant : 25 RUE PETERSEN 66000 PERPIGNAN FRANCE

Situation pénale : libre

comparant assisté de Maître COMTE Antoine avocat au barreau de PARIS et Maître  
MERIC Yann avocat au barreau de PERPIGNAN,

**Prévenue des chefs de :**

PROVOCATIONA LA DISCRIMINATION NATIONALE,RACIALE,RELIGIEUSE  
PAR PAROLE,ECRIT,IMAGE OU MOYEN DE COMMUNICATION AU PUBLIC  
PAR VOIE ELECTRONIQUE faits commis le 15 mai 2010 à PERPIGNAN  
PROVOCATIONA LA DISCRIMINATION NATIONALE,RACIALE,RELIGIEUSE  
PAR PAROLE,ECRIT,IMAGE OU MOYEN DE COMMUNICATION AU PUBLIC  
PAR VOIE ELECTRONIQUE faits commis le 15 mai 2010 à PERPIGNAN

**DEBATS**

A l'appel de la cause, le président a constaté la présence et l'identité de CHOLET  
Bernard, ROUSSEAU Jeanne et TADJEUR Yamina et a donné connaissance de l'acte  
qui a saisi le tribunal.

Avant toute défense au fond, une exception de nullité relative à l'acte de saisine a été  
soulevée par l'avocat de la défense ;

Les parties ayant été entendues et le ministère public ayant pris ses réquisitions, le  
tribunal a joint l'incident au fond, après en avoir délibéré.

Puis il a été procédé à l'audition hors la présence les uns des autres des témoins selon  
les dispositions des articles 444 à 457 du code de procédure pénale – ALLIES Paul,  
WARSCHAWSKI Michel et ROSEVEGUE André Jean ont été entendus en leur  
déposition ;

Le président a instruit l'affaire, interrogé les prévenus présents sur les faits et reçu  
leurs déclarations.

Maitre MARKOWICZ Pascal substituant Maitre WEILL RAYBNAL Aude partie civile pour L'ASSOCIATION AVOCAT SANS FRONTIERE a déposé des conclusions et a été entendu en sa plaidoirie

Maitre MARKOWICZ Pascal substituant Maitre GOLDNADEL Gilles-William partie civile pour l'ASSOCIATION ALLIANCE FRANCE ISRAEL a déposé des conclusions et a été entendu en sa plaidoirie

Maitre BENSIMHON Marc partie civile pour LE BUREAU NATIONAL DE VIGILANCE CONTRE L'ANTISEMITISME a déposé des conclusions et a été entendu en sa plaidoirie

Maitre MARKOWICZ Pascal partie civile pour LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANCE ISRAEL a déposé des conclusions et a été entendu en sa plaidoirie

Le ministère public a été entendu en ses réquisitions.

Maître COMTE ANTOINE et Maître MERIC Yann, conseils de CHOLET Bernard ont été entendus en leur plaidoirie.

Maître COMTE Antoine et Maître MERIC Yann, conseils de ROUSSEAU Jeanne ont été entendus en leur plaidoirie.

Maître COMTE Antoine et Maître MERIC Yann, conseils de TADJEUR Yamina ont été entendus en leur plaidoirie.

Les prévenus ont eu la parole en dernier.

Le greffier a tenu note du déroulement des débats.

Puis à l'issue des débats tenus à l'audience du **20 JUIN 2013** le tribunal a informé les parties présentes ou régulièrement représentées que le jugement serait prononcé **le 14 août 2013 à 14:00.**

**A cette date le tribunal composé de :**  
composé de Monsieur DOOMS Jean-Luc Président

Monsieur MELENDEZ Jean-Pierre assesseur  
Madame PENDARIES Clotilde assesseur

Assisté(s) de Madame SACASES Renée, faisant fonction de greffière, et en présence de Monsieur LENORMAND Luc-André procureur de la république adjoint

vidant son délibéré conformément à la loi, le Président a donné lecture de la décision :

## LE TRIBUNAL

Une convocation à l'audience du 11 OCTOBRE 2010 a été notifiée à **CHOLET Bernard, ROUSSEAU Jeanne et TADJEUR Yamina** le 16/09/2010 par un agent ou officier de police judiciaire sur instruction du procureur de la République et avis leur a été donné de leur droit de se faire assister d'un avocat conformément à l'article 390-1 du code de procédure pénale, cette convocation vaut citation à personne